

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE39

présenté par
Mme de Lavergne, rapporteure

ARTICLE 4

À la seconde phrase de l'alinéa 78, substituer aux mots :

« demande de la Commission de régulation de l'énergie »,

les mots :

« Commission de régulation de l'énergie, à sa demande, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel